

En rendant inaccessible son capital, Mediapart pérennise sa liberté d'informe

Description

Le projet avait été annoncé par ses cofondateurs en mars 2014. Le site d'information en ligne est devenu, le 15 octobre 2019, la propriété d'une organisation non capitaliste à but non lucratif. C'est un cas inédit au sein de la presse française : un journal sans actionnaires.

«*Seuls nos lecteurs peuvent nous acheter*», la formule du journal en ligne sonne aujourd'hui encore plus juste. Depuis son lancement en mars 2008, Mediapart est un cas à part dans la catégorie des pure players de l'information, au regard de sa structure économique, avec 170 000 abonnés payants et huit années consécutives, et aussi de son mode de gouvernance, avec ses fondateurs-journalistes détenteurs du capital. 98 % de ses recettes proviennent des abonnements et du soutien de ses lecteurs, la vente de contenus procurant les 2 % restants, Mediapart ne percevant ni recettes publicitaires, ni aides de l'État, ni soutien des Gafa. Un nouveau pas a été franchi le 15 octobre 2019, avec la mise en place d'une organisation basée sur deux entités, afin de «*rendre irréversible son indépendance économique*», en «*sanctuarisant le capital du journal, en le rendant inaccessible*». L'équipe de Mediapart a pris pour modèle le Scott Trust Limited, qui veille à l'indépendance du quotidien britannique *The Guardian*. Est ainsi créé, par une association réunissant les fondateurs et les salariés, un fonds de dotation qui détient, via une SAS (société par actions simplifiée), 100 % du capital de Mediapart. L'entreprise de presse demeure une entreprise commerciale, mais son capital n'est «*statutairement ni cessible ni achetable*». Selon Fabrice Arfi, journaliste coresponsable des enquêtes, «*c'est l'acte le plus important dans l'histoire du journal depuis sa création*», car il ne faut travailler «*ni pour le lendemain ni à un horizon de cinq ans mais dans un cadre protégé à perpétuité*».

Jusqu'à maintenant près des deux tiers du capital (62 %) de Mediapart étaient la propriété d'un pôle d'indépendance composé des quatre cofondateurs de Mediapart (François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel et Marie-Hélène Smiejan-Wanneroy), qui en détenaient 42,08 %, ainsi que de la Société des salariés et de la Société des amis et amis individuels. Deux investisseurs, Doxa et Ecofinance, présents au premier jour, en possèdent respectivement 31,81 % et 6,32 %. Le premier élément du nouveau dispositif pérennisant l'indépendance de Mediapart est mis en place au cours de l'été 2019, avec la création d'un fonds de dotation appelé Fonds pour une presse libre (FPL). Selon la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, un fonds de dotation, entité juridique cumulant les avantages d'une fondation et ceux d'une association, est un organisme à but non lucratif remplissant une mission d'intérêt général. À ce titre, les dons perçus, en provenance de particuliers ou d'entreprises,

bénéficiaire de réductions fiscales. Connu dans le monde de la culture, le fonds de dotation est utilisé pour la première fois dans le secteur de la presse.

Créé par l'Association pour le droit de savoir (ADS), qui réunit désormais les quatre fondateurs de Mediapart et la présidente de la Société des salariés, Martine Orange, le FPL a pour objet de «*défendre la liberté de l'information, le pluralisme de la presse et l'indépendance du journalisme ; contribuer à la protection du droit de savoir et de la liberté de dire l'heure de la révolution numérique ; promouvoir un journalisme d'intérêt public, portant des valeurs humanistes, au service du bien commun et de l'égalité des droits, du rejet des discriminations et du refus des injustices*». Outre la préservation de l'indépendance capitaliste de Mediapart, ce Fonds pour une presse libre assure une mission d'intérêt général au service de la profession et du public. Le conseil d'administration du FPL est composé de cinq membres choisis en raison de «*leur attachement aux droits fondamentaux et notamment à la liberté et à l'indépendance de la presse*» et de deux membres «*désignés parmi les salariés de Mediapart dont une journaliste*». Guidé par une charte éthique, le FPL s'appuie également sur un comité stratégique pour l'accomplissement de sa mission. Mediapart reversera une partie de ses bénéfices au FPL mais ne pourra pas bénéficier des dons qui seront versés à ce dernier.

Le Scott Trust

Créée en 1936, cette structure porte le nom du propriétaire, à l'époque, du quotidien britannique *The Manchester Guardian*, John Scott, fils de C.P. Scott qui en fut le rédacteur en chef de 1872 à 1929, puis le propriétaire à partir de 1907, auteur de la célèbre formule «*Comment is free, but facts are sacred*». En 1932, à la mort de son père, suivie de celle de son frère Ted trois mois plus tard, **John Scott renonce à la propriété du journal**, en prévision des droits de succession qui seraient réclamés à sa mort et qui mettraient inévitablement fin à l'indépendance de l'entreprise de presse. Il cède donc sa participation d'environ un million de livres sterling au Scott Trust, qui devient l'unique propriétaire du Guardian Media Group, avec pour mission de «*garantir l'indépendance financière et éditoriale du Guardian perpétuellement et pour préserver la liberté journalistique et les valeurs libérales* [de gauche, NDLR] du Guardian à l'abri de toute ingérence commerciale ou politique». **Ses bénéfices sont investis dans le journalisme et ne profitent ni à un propriétaire ni à des actionnaires.** En 2008, le Trust est remplacé par The Scott Trust Limited, société à responsabilité limitée, qui offre les mêmes protections au journal. À la tête d'un fond d'environ un milliard de livres sterling au 31 mars 2019, le Scott Trust Limited gère les actifs du groupe de presse et investit dans des start-up. Il contrôle également la politique commerciale du Guardian et surtout nomme son rédacteur en chef. **Il est d'ailleurs rare que le Scott Trust invalide les décisions prises en amont par le conseil d'administration du Guardian Media Group.**

Sources :

- «*The Scott Trust : values and history*», theguardian.com, 26 July 2015.
- «*Comment le Scott Trust garantit l'indépendance du Guardian*», Eric Albert, *Le Monde*, 29-30 septembre 2019.

Un capital sanctuarisé



Dons

Contrôle 10



Banque



Emprunt et remboursement
de la dette d'acquisition

Contrôle

Secteur non lucratif

Le second élément du dispositif est forgé en octobre 2019 avec la création de la SPIM « Sociétés pour la protection de l'indépendance de Mediapart, ayant vocation à racheter 100 % du capital de l'entreprise de presse. La SPIM est elle-même entièrement contrôlée par le FPL. Ce rachat des parts de Mediapart, valorisées 16,8 millions d'euros, est financé en partie sur fonds propres et par un emprunt bancaire, mais aussi par les dons actions, à titre gratuit ou sous forme de crédit vendeur, effectués par les actionnaires extérieurs et les fondateurs. L'objet de la SPIM est de préserver le journal d'éventuelles manœuvres capitalistiques en assurant la gestion de ses réserves financières, sans pouvoir intervenir dans sa gestion courante. Une fois investi un million d'euros par an dans son développement, investissements ou participations aux salariés ayant été distribués, sans aucun dividende versé aux actionnaires, Mediapart parvient à conserver une trésorerie excédentaire, de l'ordre de 10 millions d'euros, par sécurité. Depuis 2010, son résultat exploitation est égal à 18 % en moyenne.

Afin de cloisonner leurs activités respectives, les dirigeants du FPL et de la SPIM sont interdits d'exercer une fonction de direction ou de gestion au sein de Mediapart. De même, les dirigeants de Mediapart ne peuvent diriger ou administrer le FPL ou la SPIM. L'Association pour le droit de savoir (ADS) peut exercer, quant à elle, un droit de veto sur une éventuelle modification des statuts du FPL et de la SPIM.

Dans un article publié sur le site de Mediapart, les cofondateurs ont expliqué leur choix. Indiquant n'avoir jamais envisagé de vendre le journal, de le transmettre à leurs héritiers ou d'en ouvrir le capital à la Bourse « *Cela va sans dire mais cela va encore mieux en le disant* », écrivent-ils « les cofondateurs avaient même renoncé aux solutions prouvées de l'actionnariat salarié ou d'une société coopérative (SCOP, SCIC), les jugeant insuffisantes face aux pressions financières. Au-delà d'assurer l'avenir de Mediapart, l'objectif du Fonds pour une presse libre (FPL) est de veiller à ce que la révolution numérique *ne soit pas synonyme de régression du pluralisme de la presse, de perte d'indépendance des rédactions et d'affaiblissement de la liberté de l'information* », rappelant que *les attaques contre la liberté d'informer se multiplient aujourd'hui en France, dans un contexte international de régression autoritaire des démocraties* ».

Avec la création du Fonds pour la presse libre, Mediapart lance le défi de libérer l'économie de l'information des intérêts privés. Fidèles au manifeste *Combat pour une presse libre* qu'ils avaient publié en 2009, les cofondateurs du journal en ligne font référence au programme du Conseil national de la Résistance et à l'engagement d'Albert Camus pour une indépendance réelle de la presse vis-à-vis du capital. Ils écrivent : *« Durant plus d'un demi-siècle, cette exigence fut au cœur des batailles menées collectivement par les journalistes et les rédactions pour que leur indépendance éditoriale soit garantie par l'indépendance économique des journaux. Quelles aient été finalement perdues, avec la mainmise d'industriels et de financiers, aujourd'hui impose à pratiquement tous les médias privés français, rend autant plus nécessaire de reprendre le flambeau »*

À l'origine notamment de la révélation des affaires Bettencourt et Cahuzac, la valeur de l'information s'entend, selon Mediapart, comme « la valeur professionnelle de l'enquête, la valeur démocratique de l'indépendance et la valeur économique de l'abonnement ».

Sources :

- « Indépendance de la presse, la martingale de Mediapart », Christophe Alix, *Libération*, 3 juillet 2019.
- « Mediapart crée un dispositif capitaliste inspiré de The Guardian » afin de sanctuariser son capital et pérenniser son indépendance », *La Correspondance de la Presse*, 3 juillet 2019.
- « Le Fonds pour une presse libre est créé », communiqué de presse, FPL, mediapart.fr, 17 septembre 2019.
- « Mediapart rend son indépendance irréversible », François Bonnet, Marie-Hélène Smiejan-Wanneroy, Laurent Mauduit et Edwy Plenel, mediapart.fr, 20 septembre 2019.
- « Mediapart n'a plus d'actionnaires », Edwy Plenel, mediapart.fr, 15 octobre 2019.

Categorie

1. Economie

date créée

31 mars 2020

Auteur

françoise